

# Réunion du Conseil Municipal du 28 Juillet 2023

## Procès-verbal de séance

-----

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 24 juillet 2023

**Présents :** M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. GERIN Stéphane, Mme MONTET Stéphanie, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent,

**Excusés :** M. IRLES Florian, M. COLLOUD Amaury, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

Mme CORNIER Andrée a été élu secrétaire.

*Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 09 juin 2023.*

### INTERCOMMUNALITE

➤ Validation du plan des sentiers

Le service sentiers de la CCHC a fait l'inventaire de tous les sentiers, communaux et intercommunaux, qu'ils soient ou non sous la compétence CCHC pour leur entretien. A charge de chaque commune d'en vérifier son contenu et d'apporter les éventuelles modifications. Concernant Reyvroz, le conseil valide en l'état le document.

### BUDGET

➤ Demande subvention au Conseil Départemental pour les travaux à Bioge

Monsieur le Maire explique que pour le financement de l'entretien du Brevon à Bioge d'un montant de 1 680 € HT, la commune va présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin d'en financer une partie.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve cette demande de subvention.

➤ Point sur le budget 2023

Une situation de l'état du budget au 30 juin est présentée au conseil. Quelques économies sur les dépenses et des recettes sans doute supérieures à celles budgétées laisse augurer un résultat qui permettra, de façon plus sûre, le remboursement des capitaux empruntés.

## DIVERS

➤ Etat d'assiette ONF 2024

Ce dossier est reporté au prochain conseil.

➤ Bulletin municipal

Une réunion sera organisée prochainement pour la préparation du bulletin municipal.

## QUESTIONS DIVERSES

➤ Eclairage public

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'extinction totale de la Commune.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

La Commune sollicitera l'entreprise Degeneve, en charge de la gestion de l'éclairage public, pour mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

***Prochain Conseil Municipal le 22 septembre 2023 à 19h.***

**Secrétaire de séance**



**Le Maire,  
Gérald LOMBARD**

